



# OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT

## AVIS DE DEMANDES DE PERMIS D'UTILISATION DE L'EAU

Conformément à l'article 55(1) de la Loi sur les eaux du *Nunavut* et le *Tribunal des droits de surface du Nunavut* (« Loi »), avis est par les présentes donné que l'Office des eaux du Nunavut a reçu les demandes suivantes concernant la licence d'utilisation des eaux énumérées ci-dessous :

### Permis de type « B »

- 3BM-ARC1924, Hameau d'Arctic Bay, date limite pour commentaires **10 février 2025**
- 3BM-CLY1924, Hameau de Clyde River, date limite pour commentaires **10 février 2025**

Pour plus de détails sur cette demande, contactez l'Office des eaux du Nunavut à [licensing@nwb-oen.ca](mailto:licensing@nwb-oen.ca) ou sans frais au **1-855-521-3745**; la demande est disponible sur le site <ftp://ftp.nwb-oen.ca/registry/>

Par le présent avis, les personnes intéressées sont invitées à présenter leurs observations sur la demande adressée à l'Office des eaux du Nunavut au cours de la période prescrite par l'Office. Toute inaction dans les délais prévus, concernant cet avis, entraînera la perte de votre droit à la prise en compte de vos commentaires ou à une indemnisation, conformément aux articles 58 à 61 de la Loi.